

CRÉATION D'UN FONDS DE PRÉVENTION GPA À DESTINATION DES TPE

Groupama consent à Revi'Centre un prêt d'un montant de deux millions d'euros, qui sera affecté au Fonds, destiné à soutenir les entreprises et prévenir les difficultés conjoncturelles liées au COVID - 19 via l'octroi de prêts.

QUI EST ÉLIGIBLE ?

- ▶ Entreprises implantées dans l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher ou le Loiret.
 - ▶ Entreprises de tous les secteurs qui emploient entre 1 et 15 salariés.
 - ▶ Entreprises qui connaissent des tensions de trésorerie mais qui présentent une capacité de retournement démontrée par un plan d'affaire probant.
- ⚠ Ne sont pas admises les entreprises qui font l'objet d'une procédure collective ou qui sont en état de cessation de paiements depuis plus de 45 jours.

COMMENT ÇA MARCHE ?

A partir du prêt mis à disposition par Groupama Paris Val de Loire à Revi'Centre, la tête de réseau régionale GPA accorde des prêts aux entreprises éligibles. La gestion administrative et financière de ces prêts est confiée au réseau Initiative.

- ▶ Montant d'un prêt : plafonné à 15 000 euros par entreprise bénéficiaire.
- ▶ Forme : prêts remboursables sans intérêts.
- ▶ Frais de dossier : 100€ à la charge de l'entreprise qui sollicite un prêt.
- ▶ Durée de validité : les prêts accordés portent sur une période pouvant aller de 5 à 7 ans, avec un différé de remboursement pouvant aller jusqu'à 12 mois.

MODALITÉS D'OCTROI

1ère étape : analyse financière de la demande par un GPA départemental assisté d'un représentant d'Initiative. L'entrepreneur doit présenter un modèle économique viable.

2ème étape : décision lors d'un comité régional.

 Les prêts pourront être octroyés aux entreprises jusqu'au 19 juillet 2023.

INFO SUR LES GPA

Les GPA fournissent à leurs adhérents, de façon confidentielle, une analyse des informations économiques, comptables et financières que ceux-ci s'engagent à leur transmettre régulièrement.

Si les GPA relèvent des indices de difficultés, ils en informent le chef d'entreprise et peuvent lui proposer l'intervention d'un expert et des aides et appuis de toutes formes.

Indre-et-Loire : gpa.vdl@gmail.com / 07 71 43 90 39

Loir-et-Cher : contact@gpa41.fr / 02 54 56 30 24

Loiret : contact@gpa45.fr / 02 38 54 01 01.

